

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 12 juin 2025 à 18h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 mai 2025
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 4/2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Gros-de-Vaud (SRGZA)
6. Préavis N° 3/2025 : Rapport de gestion et des comptes 2024 Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)
7. Divers et propositions individuelles

Sur 43 membres, 37 présents, 5 excusés, 1 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil qui a lieu pour la première fois à la buvette rénovée. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement.

La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Pour des raisons de pratique, M. Yves Bourgeois notre boursier pouvant arriver avec du retard, les points 5 et 6 seront intervertis. On commencera par le préavis N° 4/2025, puis par le préavis N° 3/2025.

Il n'y a pas de remarque ou d'objection à ce nouvel ordre du jour, il est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que modifié.

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 mai 2025

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Il n'y a pas de remarque ou correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec une abstention.

La Présidente remercie l'assemblée et surtout Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V. qui était particulièrement compliqué.

2. Communication du bureau du Conseil communal

Aujourd'hui, il n'y a pas de communication du bureau.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Aujourd'hui il n'y a pas de communication des délégués. La Présidente rappelle aux délégués qu'ils n'hésitent pas à faire un rapport sur leur association à partager avec les conseillers.

4. Communication de la Municipalité

La Présidente donne la parole à M. Didier Simond, syndic, qui souhaite la bienvenue aux conseillers à la grande salle même si les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Il ajoute que les deux nouveaux collègues s'adaptent bien et ne chôment pas comme nous pourrons le constater tout au long de la séance.

Au niveau informatique, M. Didier Simond, syndic, rappelle qu'il était prévu dans le budget de migrer la partie infrastructure technique chez un autre prestataire et que c'est presque terminé. Le logiciel Urbanus a été conservé mais l'infrastructure a été changée et la certification CyberSafe qui était souhaitée en 2024 mais qui n'avait pas pu être faite avec le prestataire actuel sera reprise.

Il ajoute que le site internet sera complètement revu fin 2025-début 2026. En attendant, un nouvel onglet a été ajouté : Développement durable. On y retrouve tout ce qui est en lien avec le PEC et l'environnement.

M. Roland Valet, municipal, est excusé pour la séance de ce soir car il est en vacances. On aurait dû fêter ses 25 ans de Municipalité ce soir, mais comme il a annoncé la fin de son mandat pour 2026, il a été convenu avec lui qu'il sera fêté lors de son dernier Conseil de juin 2026.

La parole est donnée à M. Thierry Golay, municipal, qui répond d'abord à une question posée lors du Conseil de mars dernier suite à l'étude des panneaux solaires par le bureau BREA, mandaté par la Municipalité.

Le bureau BREA a réalisé 47 études personnalisées pour la pose de panneaux solaires à Sullens au 31 décembre 2024 dont 6 autorisations ont été délivrées pour un total de 148 panneaux solaires, soit 272 m² de surface. Pour 2025, il y a déjà eu 9 autorisations et d'autres encore en cours. Il ajoute que le bilan de cette action PECC est très positif et a probablement aidé certains propriétaires à passer à l'acte.

M. Thierry Golay, municipal, parle de la déchetterie car chacun a reçu dernièrement un courrier avec un badge. Dès lundi 16 juin, l'accès à la déchetterie "Le Carroz" à Cheseaux se fera uniquement avec ce badge. Un seul badge est attribué par ménage ou entreprise et en cas de perte, le nouveau sera payant comme indiqué dans le courrier. Les badges sont rouges pour les ménages et noirs pour les entreprises.

M. Pascal Schweingruber demande comment faire si c'est une entreprise qui amène les déchets à la place des habitants. M. Thierry Golay, municipal, répond qu'il faut leur prêter le badge ou les accompagner. La Présidente rappelle que les questions seront traitées à la fin, sous point 8.

Mme Sandra Noll, municipale, prend la parole et parle du duel intercommunal qui s'est déroulé du 1er mai au 1er juin. Chaque habitant a pu télécharger l'application et durant ce mois, noter toutes les minutes de sport, de balade ou autre moment où il a bougé. Toutes les minutes s'additionnaient pour sa commune.

Nous avons enregistré 185'565 minutes pour Sullens et sommes arrivés 23e sur 1206 communes de la catégorie A, soit les communes jusqu'à 2'000 habitants. Pour démarrer ce 1er duel à Sullens, SullenS'Anim' a organisé une journée sportive le dimanche 4 mai 2025, avec des animations de 9h à 17h dont une flashmob toutes les heures ainsi que diverses activités, ateliers et tournois. Il y avait aussi une buvette et 3 foodtrucks. Tout cela est sponsorisé par la Coop et Suisse Bouge pour une partie de ces journées – des tentes, bâches, produits publicitaires etc - sont mis à disposition. Chaque enfant a ainsi pu recevoir un sac à dos en tissu avec 2 boissons, une barre de céréales et un chapeau. C'était une très belle journée de partage et de convivialité.

Mme Sandra Noll, municipale, parle ensuite de la 2ème édition de la journée de la biodiversité qui s'est déroulée le 24 mai. Ce jour-là était également la fête de la nature en Suisse. Le groupe des « Amis de la biodiversité de Sullens » a tout mis en œuvre pour concocter un programme dans la continuité de la journée de 2023 afin de favoriser l'équilibre des écosystèmes dans notre village (garnissage des deux hôtels à insectes géants et ceux pour la haie vive, confection de leur propre hôtel à insectes à emporter chez eux). Il y avait aussi un stand pédagogique élaboré par Be Ôdiv qui a donné toutes les explications nécessaires. Les plantes ont maintenant un nom, la place a son écriteau et des hôtels à insectes ont pu être installés.

Elle évoque ensuite les diverses activités à venir : du 12 au 22 juin, la Fête fédérale de gymnastique à Lausanne. Notre FSG est co-organisatrice avec un site à Vidy. Dans le cadre du passeport vacances, la visite d'un jardin en permaculture animée par Mme Alexandra Van Schilt Cerf et enfin Zumba et Yoga animés par M. Endy Tenore. En septembre une braderie sera organisée par SullenS'Anim'. Elle fait également part d'une nouvelle société locale à Sullens : la Société locale de Volley Ball.

Enfin, l'inauguration de la grande salle pour les habitants est prévue lors de la **fête nationale du 1^{er} août** qui sera organisée par SullenS'Anim' avec notamment la diffusion d'un film et diverses animations. Cette année, le repas sera composé d'un rôti et il faudra s'inscrire pour y participer sur : www.sullensanim.ch

La parole est donnée à M. Eric Dubauloz, municipal. Il parle tout d'abord de la buvette où il reste quelques légers travaux de finitions, puis de l'APEMS qui va déménager samedi afin de pouvoir commencer lundi 16 juin, pour 2 semaines. En effet, l'APEMS voulait déménager avant la fin de l'année scolaire même s'il reste quelques détails à terminer.

Il reste encore quelques travaux de finalisations qui seront effectués durant l'été (surtout les locaux se situant derrière la scène). En ce qui concerne les panneaux solaires, la Municipalité a finalement décidé de ne pas les installer pour le moment notamment car la Romande Energie a notamment baissé le prix de revente qui a passé de ~18 cts à ~8 cts ! Les CHF 237'000.00 prévus pour le photovoltaïque pourraient être utilisés pour d'autres travaux éventuels.

Les gros travaux restants concernent surtout le démontage des échafaudages et les extérieurs, notamment l'élargissement du passage pour l'APEMS.

La Présidente remercie le syndic et les municipaux puis nous passons au point suivant.

5. Préavis N° 4/2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Gros-de-Vaud (SRGZA)

La Présidente passe la parole à M. Maxime Cappi pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 4/2025 tel que proposé.

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les explications de la Municipalité.

M. Didier Simond, syndic, remercie la commission pour son rapport positif et très détaillé. Il rappelle le cadre légal et l'historique. Il y a beaucoup de mesures dans le plan directeur cantonal, notamment la mesure D12 qui parle des zones d'activités locales qui favorisent le maintien du tissu économique à l'échelle de proximité.

La définition des périmètres y est également indiquée ainsi que la définition du cadre légal. Pour les communes, c'est le PGA communal qui fait foi. Le Conseil communal ne doit valider que le volet stratégique pages 47 à 84 du document.

Une petite coquille s'est glissée puisqu'en son temps il y avait 2 parcelles concernées mais la parcelle 442 ayant été partagée en deux, il y a maintenant 3 parcelles : 87, 442 et 817. Le reste des activités commerciales de notre commune n'est pas traité par cette stratégie et cela n'a aucun impact sur les autres zones.

M. Didier Simond, syndic, indique qu'un des conseillers a demandé en amont, pourquoi cette stratégie avait classé notre zone en zone productive. Il rappelle qu'il y a deux types de zones : les zones productives (pour des activités industrielles, artisanales, logistiques et pas de services administratifs ou tertiaires dans ces zones) et les zones à mixité limitée (commercial). En réalité, il y a du tertiaire dans ces zones puisqu'il y a de la physiothérapie et du yoga entre autres mais comme les plans de mise à l'enquête publique mentionnaient ces activités ainsi que les bureaux, logements, etc ; que ces plans ont été acceptés par la Municipalité en dérogation du PGA, puis validés par le Canton, cela a validé la dérogation du PGA. On peut donc continuer ainsi en attendant le jour où on souhaite revoir le PGA.

M. Didier Simond, syndic, rappelle que le but de cette stratégie est de valider une vision globale. Au niveau de Sullens et de pleins d'autres petites communes, nous sommes très peu impactés par cela mais en soutien des grandes communes en zones d'activités (Penthalaz, Etagnières, Echallens etc), on se doit de soutenir cette démarche. Cela permettra peut-être aussi un jour de densifier notre zone d'activités même si ce n'est pas souhaité actuellement.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur ce préavis

M. Alain Badan demande si les entreprises tertiaires qui sont déjà dans cette zone bénéficient d'un droit acquis et vont pouvoir continuer leurs activités. M. Didier Simond, syndic, répond qu'ils peuvent être rassurés. Premièrement, il n'y a pas de moyens légaux de les mettre à la porte et deuxièmement, sur les plans d'enquêtes validés par la Municipalité et le Canton, les affectations sont bien indiquées bureaux etc. Donc pas d'inquiétude de ce côté-là.

M. Reto Graf demande si des coûts sont associés à ces décisions. M. Didier Simond, syndic, répond que le financement se fait par la Région Gros-de-Vaud, indirectement payée par une cotisation annuelle communale, mais pas de coût pour réaliser ce document, ni après. Le seul coût qu'on aura un jour c'est si on veut refaire notre PGA car il faudra passer par un bureau d'études mais il faut déjà terminer la version courante.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis N° 4/2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Gros-de-Vaud (SRGZA) : est accepté à l'unanimité.

6. Préavis N° 3/2025 : Rapport de gestion et des comptes 2024

La Présidente passe la parole à M. Florent Eckert pour la lecture du rapport de la commission de gestion qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2025 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Didier Simond, syndic, pour les explications de la Municipalité.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'est pas demandée, on procède au vote.

Le Préavis N° 3/2025 : Rapport de gestion et des comptes 2024 est accepté à l'unanimité.

7. Election du Bureau et des Commissions (finances et de gestion)

La Présidente lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil Communal puis nous débutons par l'élection de la ou du Président. La Présidente laisse sa place à M. Alain Badan, 1^{er} Vice-Président et quitte la salle. M. Alain Badan informe que Mme Danielle Simons a confirmé son intérêt à prolonger son mandat. Il demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. **L'élection de Mme Danielle Simons est tacite pour une nouvelle année de présidence.**

La Présidente entre à nouveau dans la salle sous les applaudissements. Elle remercie tout le monde. Elle précise encore que nous sommes à la dernière année de la législature, donc si des personnes sont intéressées à devenir Président ou Présidente, il ne faut pas hésiter à la contacter pour avoir plus de détails à ce sujet.

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 1er Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de M. Alain Badan de prolonger son mandat. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. **M. Alain Badan est élu tacitement en tant que 1er Vice-Président du Conseil pour l'année 2025-2026.**

Nous passons ensuite à l'élection de la ou du 2ème Vice-Président. La Présidente communique l'intérêt de Mme Evelyne Zanger de prolonger son mandat. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Personne ne se propose. **Mme Evelyne Zanger est élue tacitement en tant que 2ème Vice-Présidente du Conseil pour l'année 2025-2026.**

Nous passons à l'élection des scrutateurs et suppléants. La Présidente mentionne que M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi, ayant exercé leur mandat, sont démissionnaires et rééligibles. **Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut qui étaient scrutateurs suppléants deviennent scrutateurs.**

La Présidente informe que M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi ont annoncé leur souhait d'être à nouveau candidats aux postes de scrutateurs suppléants. La Présidente demande s'il y a d'autres intéressés. Ce n'est pas le cas, **M. Arcangelo Preite et M. Serge Böhi sont élus tacitement scrutateurs suppléants.**

Nous passons à l'élection de la commission de gestion.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>2 à 4 soirées entre mai et juin</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible : M. Killien Baudat démissionne le suppléant : M. Reto Graf, devient membre.</i>

M. Killien Baudat ayant exercé son mandat au sein de la commission, est démissionnaire et rééligible. La commission est composée de 5 membres : **M. Benjamin Valet, M. Claude Saugeon, M. Sébastien Thiébaud, M. Florent Eckert et M. Reto Graf.**

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 38 du règlement puis elle demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé par cette commission.

M. Killien Baudat se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose, **M. Killien Baudat est élu tacitement.**

Nous passons à l'élection de la commission des finances.

La Présidente donne quelques explications sur le fonctionnement de cette commission :

<i>rôle :</i>	<i>chargée d'examiner le budget, les préavis municipaux relatifs aux crédits supplémentaires au budget, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition</i>
<i>nombre de membres :</i>	<i>5 membres et 1 suppléant</i>
<i>engagement hors séances du Conseil :</i>	<i>4 à 8 soirées par année</i>
<i>chaque année de la législature :</i>	<i>le plus ancien membre est démissionnaire mais rééligible. M. Eric Dubauloz étant devenu municipal, il a déjà démissionné et n'est pas rééligible. le suppléant : M. Nicolas Valet, devient membre.</i>

M. Eric Dubauloz est devenu municipal. Il a déjà démissionné et n'est pas rééligible. La commission est composée de 5 membres : **M. Mathieu Cappi, Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen, M. Henri Martin et M. Nicolas Valet.**

Avant de procéder à l'élection d'un-e suppléant-e, la Présidente lit un extrait de l'article 39 du règlement et précise que la composition et le fonctionnement de cette commission sont identiques à la commission de gestion, article 38 puis la Présidente demande s'il y a une ou un candidat suppléant intéressé par cette commission.

M. Maxime Cappi se porte volontaire. Personne d'autre ne se propose. **M. Maxime Cappi est élu tacitement.**

8. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à chaque personne qui souhaite prendre la parole de se lever, de dire son nom et de parler assez fort et clairement afin que tout le monde puisse bien entendre ce qui se dit.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Evelyne Zanger aimerait savoir si la terrasse de l'Auberge a pu être sécurisée au niveau des dalles comme cela a été convenu lors d'un conseil précédent. M. Eric Dubauloz, municipal, répond que cela sera fait la semaine prochaine. Les autres travaux acceptés, soit la réfection du bar, la ventilation, les aménagements à la cave et les vestiaires, seront effectués comme convenu, durant les vacances d'été.

M. Reto Graf demande si l'étude sur le futur contournement a avancé. M. Didier Simond, syndic, répond qu'ils ont eu un entretien à la DGMR pour la présentation des intervenants, il y a 3 bureaux d'ingénieurs qui tournent et le calendrier a été fixé. L'étude devrait être terminée en décembre 2025 ou janvier 2026. Donc on devrait avoir des nouvelles au Conseil de mars 2026.

Mme Marlène Henry Lendi demande si le badge pour la déchetterie supporte les écarts de température, par exemple s'il peut être laissé dans la boîte à gants. M. Thierry Golay, municipal, répond qu'un principe cela devrait supporter mais il faut quand même faire attention en cas de fortes températures. En tout cas il n'y a pas eu de remarque de la part du fournisseur à ce sujet. M. Didier Simond, syndic, ajoute qu'il ne faut pas le laisser derrière le pare-brise mais plutôt dans la boîte à gants, à l'abri du soleil.

Mme Alexandra van Schilt Cerf a une question concernant les nouveaux espaces verts de la biodiversité. Il s'agit de nouvelles tâches pour les employés communaux, est-ce que ce travail supplémentaire est gérable pour eux. M. Didier Simond, syndic, répond que pour le moment il n'y a pas d'ajustements prévus, il faut laisser passer l'été pour voir comment cela se passe et si de l'aide doit être apportée.

M. Claude Saugeon demande ce qui se passe avec le panneau lumineux au milieu du village qui ne fonctionne pas depuis un moment. M. Didier Simond, syndic, répond qu'ils sont en discussion avec le fournisseur pour trouver des solutions car ce panneau a déjà été réparé l'année passée mais il a relâché et il ne donne plus satisfaction. A voir si une autre alternative peut être trouvée.

Mme Marlène Henry Lendi demande, vu le projet de modification du site internet, s'il est prévu de développer une application villageoise qui permettrait de recevoir des notifications d'urgence en cas de problèmes (pollution de l'eau par exemple) ou des informations concernant des événements (fenêtres de l'Avent) etc.

M. Didier Simond, syndic, répond que pour le moment ils n'y ont pas réfléchi car ils ont déjà commencé à se renseigner pour avoir un budget mais le projet n'a pas encore été relancé. Il va suivre un cours avec Mme Francesca Grasso la semaine prochaine sur la communication des communes donné par l'UCV afin de voir quelles sont leurs visions et propositions avant de relancer la démarche. La proposition n'est pas inintéressante mais le développement d'une application risque de dépasser les possibilités budgétaires. Pour ce qui est de l'information au sujet des alarmes sur l'eau, il existe déjà l'application Alertswiss.

M. Reto Graf a une question par rapport aux containers qui ont été posés à plusieurs endroits dans le village. Cela semble provisoire et il se demande si des aménagements sont prévus. M. Thierry Golay, municipal, répond que c'est le cas, par exemple à Perroset, il y a encore 2 containers supplémentaires qui doivent arriver puis l'implantation sera modifiée. Le transporteur les a tournés d'un quart afin que les habitants puissent y accéder des deux côtés mais il faut marcher dans l'herbe alors cela doit être arrangé.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal pour 2025 :

- Jeudi 2 octobre à 19h30 ;
- Jeudi 11 décembre à 19h00 (avec apéritif).

La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active et souhaite un agréable été à tous.

La séance est levée à 20h10.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay